

## **Document 4 – Aperçu des exceptions**

Les exceptions au Règlement de zonage actuel sont en cours d'examen pour le nouveau Règlement de zonage. En ce qui concerne les exceptions urbaines et rurales, le personnel a indiqué le statut de l'examen en utilisant une des quatre options possibles, à savoir :

| <b>Option</b>      | <b>Explication</b>                                                                                                                                                                                 |
|--------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Reporter           | Il est proposé d'inclure l'exception dans le nouveau Règlement de zonage sans aucune révision.                                                                                                     |
| Révision(s)        | Il est proposé d'inclure l'exception dans le nouveau Règlement de zonage avec une ou des révisions. Un exemple de révision serait un changement visant à refléter les politiques du Plan officiel. |
| Supprimer          | Il n'est pas proposé d'inclure l'exception dans le nouveau Règlement de zonage. Le numéro d'exception proposé est « Pour utilisation future ».                                                     |
| Examen en instance | Un examen supplémentaire est nécessaire pour déterminer si l'exception proposée sera Reporter, Révision(s) ou Supprimer.                                                                           |

Il est proposé que les exceptions « Pour utilisation future » dans le Règlement de zonage actuel demeurent « Pour utilisation future » dans le nouveau Règlement de zonage.

Les options sont présentées dans les tableaux à partir de la page suivante.